MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

MRC Montmagny

Province de Québec

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027,2028 et 2029 à été déposé au bureau municipal, 309, 4e avenue, Saint-Paul-de-Montminy, le 22 octobre 2026 et;

QUE toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale,* AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

-Être déposée avant le 1er mai 2027 à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Montmagny, 6 RUE Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 300, Montmagny, G5V1J7.

- Être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Montmagny
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de Montmagny et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, le 5 novembre 2026

Marie-Christine Clément, Directrice-générale et Greffière-Trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, déclare solennellement que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie au bureau municipal le 5 novembre 2026 et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 5e jour du mois de novembre 2026.

Marie-Christine Clément, Directrice-générale et Greffière-Trésorière